



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Affaire suivie par :
Honorine ZOUNON
Gestionnaire DE2
Division des personnels enseignants du
premier degré public
Honorine.zounon@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 41 92

Clarisse BENHAMOU
Cheffe de bureau DE2
Clarisse.benhamou@ac-paris

Paris, le 31 mars 2020

Le Directeur académique des services de l'Éducation
nationale,
chargé des écoles et des collègues

à

Mesdames et messieurs les professeurs des écoles

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

20AN0055

Objet : Phase complémentaire (ineat-exeat) du mouvement interdépartemental des personnels enseignants du 1^{er} degré – rentrée scolaire 2020

Référence : Note de service ministérielle n° 2019-163 du 13-11-2019 publiée au bulletin officiel n° 10 du 14 novembre 2019.

L'académie de Paris organise cette année un mouvement complémentaire afin de résoudre des situations particulières non satisfaites ou inconnues lors du mouvement interdépartemental.

Les demandes seront examinées au regard de la situation particulière des agents et en fonction prévisionnelle des effectifs.

La date limite de réception des demandes, dans mes services, est fixée au plus tard le **11 mai 2020 délai de rigueur** à l'adresse : mvt1degre@ac-paris.fr

I – Demandes d'ineat dans le département de Paris

Les enseignants qui veulent intégrer le département de Paris doivent envoyer une demande écrite d'ineat (qui doit obligatoirement transiter par la voie hiérarchique) accompagnée d'une fiche de synthèse produite par le service de gestion des personnels du département d'origine

II – Demandes d'exeat du département de Paris

Ces demandes concernent les enseignants de Paris qui veulent quitter le département.

Il est vivement conseillé de contacter la Direction Académique du département souhaité afin de connaître les modalités de la procédure mise en place dans le département, en particulier le calendrier de déroulé des opérations.

1 – Les modalités

Les candidats doivent adresser :

- un courrier à Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale, demandant l'exeat de Paris ;
- un courrier à Madame ou Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du département d'accueil sollicitant l'intégration dans le département souhaité.

Il convient de constituer autant de demandes que de départements souhaités.

Pour tous les enseignants, le dossier de demande doit comporter tout document justificatif dans les conditions fixées par la note de service ministérielle citée en référence.

Ces documents doivent être adressés par mail à l'adresse mvt1degre@ac-paris.fr avant le 11 mai 2020 (délai de rigueur). Les services transmettront les demandes d'inéat aux départements concernés.

2 – Les demandes à caractère social ou médical :

Les demandes à caractère social :

L'agent qui demande un inéat ou un exeat à titre social peut solliciter l'assistant social de son département d'origine. Un avis social sur la demande sera formulé et adressé au(x) département(s) sollicité(s).

Les demandes à caractère médical :

L'agent qui demande un inéat dans le département de Paris peut solliciter le médecin de prévention de son département qui adresse au département de Paris un avis médical sur sa demande d'exeat.

L'agent qui demande un exeat de Paris pour raisons médicales doit déposer auprès du docteur FREY (sous pli confidentiel à destination du service médical du Rectorat), un dossier comprenant toutes les pièces justifiant de la situation médicale évoquée.

Rappel des coordonnées des différents services :

- Secrétariat du Docteur FREY – service de prévention du Rectorat de Paris - 12, Boulevard d'Indochine 75019 Paris. : ce.medecinprevention@ac-paris.fr – Tel : 01 44 62 47 37.
- Secrétariat du service social des personnels de la DSDEN de Paris : servicesocialdespersonnels@ac-paris.fr – Tel : 01 44 62 47 44

Signé

Marc TEULIER

**DEMANDE D'INTEGRATION DANS LE DEPARTEMENT DE PARIS
RENTREE 2020**

- ☞ Pour rapprochement de conjoint : OUI NON
☞ Autorité Parentale Conjointe : OUI NON
☞ Parent Isolé : OUI NON
☞ Demande au titre du Handicap : OUI NON
☞ Convenances personnelles : OUI NON

Nom :

Prénoms

Date de naissance :

Situation de famille : Célibataire Mariée Pacsé (e) Vie maritale ou concubinage
Divorcé (e) Veuf (ve)

Adresse actuelle :

.....

Tél : Mobile.....

Mail.....

Nombre d'enfant (s) à charge (-18 ans) au 1^{er} septembre 2019.....

Date(s) de naissance des enfants.....

Avez-vous participé au mouvement interdépartemental 2019 ?

OUI NON Barème :.....

Rapprochement de conjoint :

Profession du conjoint :

Lieu d'exercice :

Date d'exercice dans le département de Paris :

Durée de Séparation : duau.....

Situation administrative

Grade : Instituteur Professeur des écoles CN HC

Position : (Activité, disponibilité, congé parental, CLM, CLD,.....)

Depuis le :Lieu d'exercice :

Date d'intégration :

Fonctions exercées (Adjoint, Directeur, Titulaire remplaçant, spécialisé.....):

.....

Ancienneté Générale de service au 01/09/2018 : A.....M.....J.....

..... : :

Titres Professionnels :

Spécialisation ASH :

Nature du poste souhaité (à titre indicatif)

Classe élémentaire Classe maternelle Titulaire remplaçant ou secteur

Vœux géographiques :